

Alerte rouge canicule

Numéro vert "Canicule info service" au 0 800 06 66 66 / Restriction des activités physiques et sportives / Adaptation exceptionnelle des horaires de travaux dans le bâtiment et les travaux publics.



Activation du numéro vert "Canicule info service" au 0 800 06 66 66 par le ministère de la santé.

Le préfet du Val d'Oise a décidé de déclencher le niveau 3 (ALERTE CANICULE) du plan départemental de gestion sanitaire des vagues de chaleur.

Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger, protéger son entourage, en particulier les plus fragiles, et pour adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs annoncées :

- Rester au frais ou passer plusieurs heures par jour dans un lieu rafraîchi (parcs, cinéma, piscines, magasins, etc.).
- Boire de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- S'humidifier et se ventiler le corps plusieurs fois par jour ;
- Adapter sa pratique sportive en fonction de la météo et privilégier les activités douces ;
- Fermer les volets et fenêtres aux heures les plus chaudes et quand il fait plus chaud dehors qu'à l'intérieur ;
- Manger frais et équilibré ;
- Éviter l'alcool ;

- Prendre des nouvelles des plus fragiles.

[En savoir +](#)

Adaptation exceptionnelle des horaires de travaux dans le Val-d'Oise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Face aux fortes chaleurs annoncées dans les prochains jours, #prefet95 a pris un arrêté dérogeant temporairement à la réglementation des bruits de voisinage pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics. **Du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2026 inclus, les professionnels du secteur pourront débuter certains travaux dès 5 heures du matin, au lieu de 7 heures actuellement, afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus élevées de la journée.**

Cette mesure exceptionnelle vise à concilier :

- la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
- la poursuite des chantiers dans des conditions adaptées ;
- le respect des riverains, les entreprises devant limiter les nuisances au strict nécessaire et informer les habitants concernés.

Restriction des activités physiques et sportives

Durant l'épisode de canicule, les manifestations sportives, compétitions sportives, rassemblements sportifs et entraînements collectifs sont interdits de 10h à 21h jusqu'à la fin de l'épisode de vigilance rouge canicule. Les

équipements sportifs sont fermés de 10h à 21h jusqu'à nouvel ordre.

Documents

[AP 686-2026 Restriction des activités physiques et sportives durant l'épisode vigilance rouge canicule](#)

[AP 685-2026 Adaptation exceptionnelle des horaires de travaux bâtiment et travaux publics](#)